

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2003/ 030 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°99/04/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

D E C R E T E,

Article 1er : Monsieur Mamadou SYLLA SYMA, Magistrat précédemment
Président de la Chambre Civile, Pénale, Commerciale et Sociale à la Cour
Suprême, est nommé Ministre de la Justice, Garde des Sceaux en
remplacement de Monsieur Abou CAMARA.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 AVRIL 2003



GENERAL LANSANA CONTE